

# Accueil extrascolaire (AES) communal de VIRTON

## Accueil centralisé du mercredi

### Projet d'accueil 2023-2024

#### Règlement d'ordre intérieur

##### Type et lieu d'accueil organisé

Le service proposé est un accueil extrascolaire de type 1, centralisé dans un bâtiment privé (ancienne salle de sport et de spectacle scolaire). Ce lieu d'accueil est situé à l'Avenue Bouvier, à droite de la Bibliothèque communale (4A, Esplanade de l'Avenue Bouvier 6760 Virton). Les enfants ont également accès à un espace extérieur de jeux clos.



##### Contexte institutionnel

L'accueil centralisé est une initiative communale. La commune de Virton a intégré ce nouveau lieu d'accueil dans son programme 2020-2025 de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), dans le cadre d'une demande de modification de ce dernier. Cette modification a été approuvée en Commission Communale pour l'Accueil (CCA) en avril 2021 et l'accueil centralisé a débuté le 5 octobre 2022.

Cet accueil centralisé remplace les accueils du mercredi après-midi sur les trois implantations scolaires communales de Chenois-Latour, Bleid et Ruelle-Grandcourt, ainsi que les accueils du mercredi après-midi organisés par les autres opérateurs, à savoir celui de l'école libre « Les Sources », des écoles libres de Ethe et de Saint-Mard et des 3 implantations scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) : Ethe-Belmont, Virton et Saint-Mard.

##### Public visé

Cet accueil s'adresse à tous les enfants scolarisés à Virton (enseignement fondamental), quels que soient le réseau et l'implantation scolaire qu'ils fréquentent.

##### Encadrement et taux d'encadrement

Les 3 accueillantes communales assurent l'encadrement des enfants. Par le biais de la Coordinatrice Accueil Temps Libre (CATL), elles travaillent en partenariat étroit avec la direction des établissements scolaires, leur personnel d'accueil propre et les enseignants.

Les normes d'encadrement prévues dans le décret relatif à l'accueil des enfants durant leur temps libre tendront à être respectées : à savoir 1 accueillant pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 accueillant pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Au besoin, en fonction du nombre total d'enfants inscrits, l'équipe d'encadrement sera renforcée par du personnel d'accueil de l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) en ordre ou en cours de formation initiale.

#### Personnes de contact

**Accueillantes** : Dilberay Palit (EC de Chenois-Latour) - Véronique Géris (EC de Ruelle-Grandcourt) - Amandine Bosendorf (EC de Bleid)

**Responsable de projet (pour l'administration communale)** : Gaëlle Bouvier

**Coordinatrice ATL** : Gaëlle Bouvier - 063/44.01.85 -0492.18.10.81

[gaelle.bouvier@virton.be](mailto:gaelle.bouvier@virton.be)

#### Horaire d'ouverture

Le mercredi de **14h à 18h**

#### Déplacements de et vers le lieu d'accueil

Les enfants scolarisés ailleurs qu'à Virton qui restent à l'accueil au-delà de 13h30-14h00, sont conduits (en fonction de l'horaire de transport) sur le lieu d'accueil centralisé (Avenue Bouvier, ancienne salle de sport et de spectacle) Les véhicules, la Locomobile et/ou le minibus de la commune, transporte respectivement et au maximum 3 et 7 enfants. Un accompagnateur prend place côté passager ; c'est lui qui va chercher les enfants à l'accueil et qui les installe dans le véhicule équipé de rehausseurs. Le véhicule assure le transport des enfants en 2 (ou éventuellement 3) boucles consécutives depuis les accueils de Ruelle-Grandcourt, Chenois-Latour, Bleid, Ethe-Belmont et Saint-Mard vers le lieu d'accueil centralisé (au centre de Virton) où ils sont pris en charge par une équipe d'accueillantes. C'est à cet endroit que les parents récupèrent leur(s) enfant(s) en fin de journée.

Les enfants scolarisés à l'école des Sources (Rue Croix-le-Maire, 14) et à l'école fondamentale de l'ARNO (Avenue Bouvier, 5) se rendent à l'accueil pour 14 heures en pédibus (à pied donc), en compagnie de leurs accueillantes.

#### Modalités d'inscriptions

Un formulaire d'inscription pour 2 mois est distribué aux parents et est également disponible en ligne via le site de la Ville, afin d'évaluer le nombre d'enfants présents et pour ajuster l'encadrement et les activités. Tous les enfants qui fréquentent l'accueil centralisé du mercredi après-midi doivent être **inscrits au plus tard le mardi, de la semaine précédente, avant 10 heures**, auprès de l'accueillante référente (Dilberay Palit) ou de la CATL (Gaëlle Bouvier). Toute demande urgente sera néanmoins prise en compte.

## Dossier administratif

**Un formulaire de renseignements (Fiche de renseignements Annexe 1)**, comportant des données médicales et administratives, doit être rempli dans les plus brefs délais par les parents pour chaque enfant fréquentant le milieu d'accueil. Ces renseignements sont enregistrés dans la base de données de gestion des présences (AES IMIO). Il est indispensable d'informer l'accueillante référente et/ou la CATL de tout changement par rapport à ces données.

Le projet d'accueil est transmis aux parents par la direction de l'école, en début d'année scolaire et lors de l'inscription d'un nouvel élève. Il est également disponible via le site de la Ville.

## Modalités financières

La participation financière, identique dans toutes les implantations de l'entité de Virton, est fixée à 0,75 euro/demi-heure. Toute demi-heure entamée est due.

Un enregistrement automatique des présences est assuré par l'accueillante, via une application qui indique les heures d'arrivée et de départ **effectives** de l'enfant dans la structure.

La facture relative aux frais d'accueil, établie sur base des données enregistrées dans cette application, est payable mensuellement, par virement, sur le compte de l'administration communale. Pour éviter tout litige, le paiement de la main à la main à l'accueillante n'est pas accepté.

En cas de difficulté financière, les parents demandeurs seront orientés vers les services d'aide locaux (Centre Public d'Action Sociale - CPAS).

Les conditions générales de paiement sont reprises dans le règlement redevance, relatif à la tarification de l'accueil extrascolaire exercices 2024-2025, adopté par le Conseil Communal en date du 21 décembre 2023.

## Rapport avec les parents

Les parents, partenaires essentiels au bon fonctionnement de l'accueil, sont invités à s'exprimer régulièrement par le biais de leurs représentants lors des CCA. Ils disposent également des coordonnées de la coordinatrice qu'ils peuvent joindre par mail ou téléphone. Les accueillantes veillent à entretenir avec eux une communication régulière et des rapports de confiance.

## Repas

Il n'y a pas de possibilité de repas chauds le mercredi midi. Les enfants doivent donc se munir de leur pique-nique, qu'ils consomment sur leur lieu d'accueil dès la fin des cours et, le cas échéant, d'une collation saine pour le goûter.

## Règles de sécurité

Pour des raisons de sécurité évidentes, nous demandons aux parents de venir rechercher leur enfant à l'intérieur du local de l'accueil. Les enfants ne sont donc pas autorisés à attendre leurs parents en dehors des locaux de l'accueil.

Nous demandons aux parents de ne pas s'attarder inutilement dans les locaux afin de permettre à l'accueillante de continuer la surveillance des autres enfants de manière optimale.

**La fiche de renseignements** mentionne les personnes habilitées à reprendre l'enfant. Tout changement doit être signalé par écrit.

## Santé

**Une trousse de secours** (ainsi qu'un smartphone) se trouve à disposition. Elle est emportée lors de chaque déplacement hors du lieu d'accueil par les accueillant(e)s. Il est plus que souhaitable qu'un **enfant** manifestement souffrant ou **malade** ne soit pas intégré au milieu d'accueil. Si l'état de santé de l'enfant le nécessite, les accueillantes en avertissent le parent par téléphone. Une farde contenant les fiches individuelles de chaque enfant se trouve à disposition des accueillantes sur le lieu d'accueil.

Seuls **les médicaments** suivants peuvent être administrés ponctuellement et à bon escient par les accueillantes : arnica en gel ou en granulés, désinfectant, pommade calmante en cas de piqûre d'insectes.

L'administration de tout autre médicament se réalise uniquement sur base d'une prescription médicale au nom de l'enfant et sur laquelle la posologie complète est clairement indiquée.

Les enfants atteints de diabète, d'allergie, d'asthme... font l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe.

Les accueillantes se réservent en outre le droit d'appeler un médecin ou, le cas échéant, le **112 en cas d'urgence médicale**. Elles disposent pour ce faire d'un smartphone de la Ville.

Chaque fois que le temps le permet, l'accueillante incite les enfants à **jouer dehors** pour leur permettre de se dépenser. Ils profitent, sous la surveillance de l'une des accueillantes, d'un espace de jeux à l'extérieur ou se rendent, le cas échéant, au Parc Foncin, situé dans l'Avenue Bouvier.

## Règles de vie en groupe – Règlement d'ordre intérieur (ROI) (Canevas + Planning 2023-2024 Annexe 2)

Une charte (ROI), reprenant les différentes règles de vie en groupe à l'accueil, est présentée aux enfants et distribuée aux parents à la rentrée. Elle est régulièrement actualisée avec les enfants et sert d'outil d'information auprès des enfants qui fréquentent l'accueil à chaque rentrée scolaire de septembre.

## Assurances

L'administration communale contracte une assurance, couvrant les accueillantes et les enfants qui participent à l'accueil du mercredi après-midi, en responsabilité civile et dommages corporels.

## Droit à l'image

Un encart est prévu sur la fiche d'inscription, permettant aux parents de donner ou de refuser l'autorisation quant à l'utilisation d'éventuelles photos prises dans le cadre des activités d'accueil.

## Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Les données à caractère personnel, recueillies via la fiche d'inscription, ne sont traitées que dans le but d'assurer un accueil sécuritaire et respectueux des besoins de l'enfant.

Les données à caractère personnel ne seront pas communiquées à des tiers, ni utilisées à des fins commerciales.

Les parents ont le droit de consulter leurs données personnelles, de vérifier leur exactitude, de faire corriger les éventuelles erreurs les concernant et d'en demander la suppression.





## Valeurs et objectifs

L'équipe d'accueil et le service de coordination ATL ont pour objectif de répondre aux besoins des parents tout en assurant un accueil de qualité aux enfants qui le fréquentent.

L'accueil centralisé du mercredi se veut aussi être un lieu de vie convivial, ouvert à l'échange et à la rencontre entre des enfants issus d'entités communales et d'implantations scolaires différentes dans le respect de la diversité et le partage d'expériences ludiques et créatives communes.

Il doit être aussi un lieu d'ouverture vers l'extérieur : le personnel d'accueil encourage la découverte et l'autonomie par la pratique d'activités.



➤ Grâce au développement de partenariats avec les associations basées sur l'Esplanade de l'Avenue Bouvier, telles que la « Biblio'nef » adjacente (bibliothèque et ludothèque communales) et la MJ (Maison de Jeunes).



➤ Il doit aussi permettre autant que possible l'épanouissement de chacun grâce à des synergies avec les associations et clubs sportifs qui occupent le centre sportif de Virton, mais aussi avec le Musée gaumais pour la découverte du patrimoine.



➤ Les activités sont toujours suggérées : la notion de « temps libre » est importante (les enfants ont toujours le choix de participer ou non, de proposer eux-mêmes des activités).

➤ Elles se déroulent autant que possible en extérieur en cas de beau temps. Un espace jeux sécurisé est à leur disposition. Le Parc Foncin, situé dans l'Avenue Bouvier, est également un endroit facilement et rapidement accessible.

➤ Des ateliers créatifs et artistiques sont régulièrement proposés. Ils sont proposés par des étudiants éducateurs de la Haute Ecole Robert Schuman (HERS) de Virton d'octobre à mai, mais aussi par le personnel d'accueil, en particulier au moment des fêtes et à la veille des congés scolaires. Le personnel est sensibilisé à l'utilisation de matériaux de récupération.

➤ En fonction du nombre d'inscrits et de l'âge, le groupe d'enfants est scindé en deux groupes : les petits (2,5-6 ans) et les grands (7-12 ans).

➤ Une attention particulière est également portée aux échanges intergénérationnels : projet de synergie avec des volontaires retraités pour des animations ponctuelles.

➤ La santé : il est demandé aux parents de munir leur enfant d'une collation saine et d'une gourde. De l'eau potable est à leur disposition et ils sont régulièrement invités à s'hydrater.

## Organisation concrète

### Horaire

- Entre **14h00 et 14h35** : temps libre surveillé
- De **14h35 à 16h00** : ateliers/activités
- De **16h00 à 16h20** : pause goûter
- De **16h30 à 18h00** : activités libres

### Planning des ateliers récréatifs (en collaboration avec la HERS de Virton)

Deux séries de 10 ateliers seront organisés : la première d'octobre à décembre et la seconde de mars à mai.

En dehors de ces périodes, les activités de janvier, février et juin sont préparées en réunion et prises en charge par les accueillantes.

# **Annexe 1**

---

**Année scolaire 2023-2024**





FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023-2024

ACCUEIL DU MERCREDI

Accueil extrascolaire **centralisé** du **mercredi après-midi**



A l'ancienne salle de sport et de spectacle des Sœurs, située à l'Avenue  
Bouvier

*(Merci de ne compléter qu'un seul formulaire par enfant)*

**Coordonnées de l'enfant :**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .... / .... / 20....

N° de Registre National : .....

Classe :  Maternelle / Année : .....  Primaire / Année : .....

Rue : ..... N° : .....

CP : ..... Localité : .....

@ : .....

Ecole fréquentée : .....

**Coordonnées des parents :**

**PARENT 1**

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro de téléphone : .....

Rue : ..... N° : .....

CP : ..... Localité : .....

@ : .....

N° de Registre National : .....

**PARENT 2**

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro de téléphone : .....

Rue : ..... N° : .....

CP : ..... Localité : .....

@ : .....

N° de Registre National : .....

**Personne référente :**

Parent 1  Parent 2  Autre : .....

**Adresse de facturation :**

Parent 1  Parent 2  Autre : .....

Rue : ..... N° : .....

CP : ..... Localité : .....

**Personne de contact :**

Parent 1       Parent 2       Autre : .....

@ : .....

Numéro de téléphone : .....

Fréquentation accueil centralisé du mercredi :       Régulière       Occasionnelle

- Mon enfant utilisera le transport organisé en car depuis son école pour se rendre à l'accueil centralisé.
- Mon enfant se rendra à pied, avec son accueillante, jusqu'à l'accueil centralisé (pour les écoles de Virton).
- J'amènerai moi-même mon enfant à l'accueil centralisé (à partir de 14 heures).

Personne qui vient rechercher votre enfant	Parent 1	Parent 2	Autre
Habituellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....
Occasionnellement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....

**Santé :**

Allergies : .....

Autre problème à signaler : .....

En cas de bobo, j'autorise l'accueillante à soigner une basse avec des granulés d'arnica, du gel à l'arnica et à désinfecter une petite blessure avec un spray.

OUI                                       NON

**Divers :**

Votre enfant peut-il être pris en photo ?       OUI                                       NON

Autorisez-vous la publication de photos de votre enfant sur les réseaux sociaux (Page Facebook et/ou site internet de la Ville de Virton...) ?       OUI                                       NON

- J'ai bien reçu un exemplaire du projet d'accueil, de son règlement d'ordre intérieur et du planning 2023-2024.

**Date :** .....

**Signature du responsable :**

*Information importante : Cette fiche de renseignements est réservée uniquement aux enfants qui ont besoin d'un accueil du mercredi au-delà des heures d'ouverture de l'accueil de leur école, à partir de 14 heures et jusque maximum 18 heures.*

## **Annexe 2**

---

**Année scolaire 2023-2024**

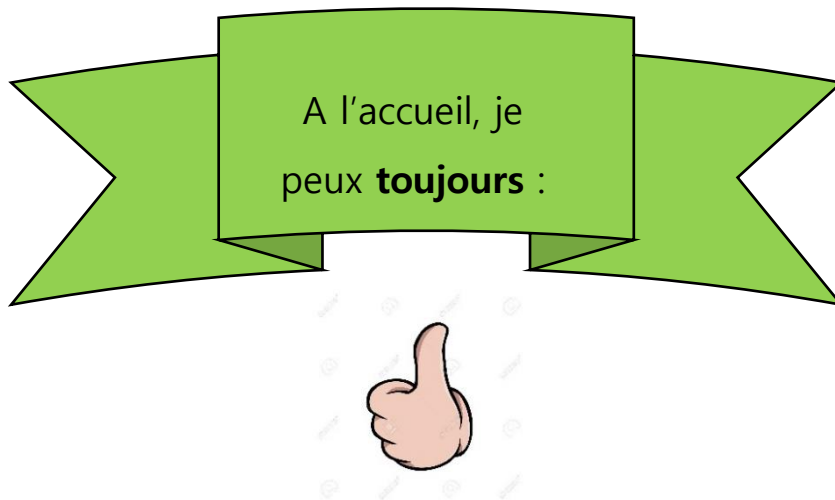
# REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR



Le ROI est ravi quand... :

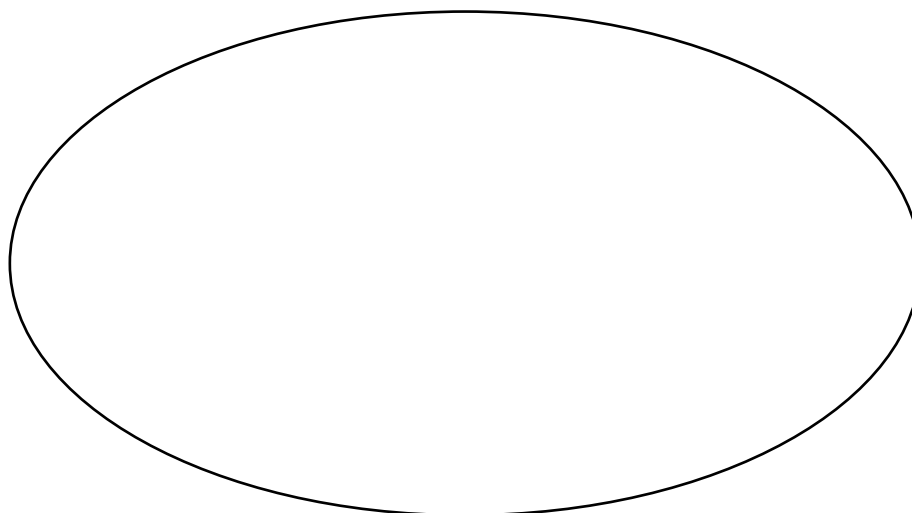
Le ROI voit rouge quand... :

1. Je souris comme lui.	1. Je grogne, fais la tête comme lui.
2. Je suis poli : « Bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci ».	2. Je dis des gros mots, des insultes et je crie.
3. Je respecte mes camarades et mon accueillante.	3. Je me dispute, je me moque ou je frappe les autres.
4. Je prends le temps d'écouter les autres, les consoler si nécessaire.	4. Je n'écoute personne, je ne pense pas aux autres.
5. Je partage les jeux, le matériel.	5. Je ne pense qu'à moi, j'agis égoïstement.
6. J'aide un plus petit que moi.	6. Je refuse d'aider les autres.
7. Je range les jeux que j'ai utilisés.	7. Je laisse traîner les jeux que j'ai utilisés.
8. Je prends soin du matériel de l'accueil.	8. J'abîme, je perds le matériel de l'accueil.
9. Je range mes affaires (cartable, manteau).	9. J'oublie de ranger mes affaires (cartable, manteau).
10. Je suis propre : je me lave les mains, je tire la chasse, je jette mes déchets à la poubelle.	10. J'oublie de me laver les mains, je ne tire pas la chasse, je jette mes déchets n'importe où.



- ✓ Aller aux toilettes, si j'ai prévenu l'accueillante.
- ✓ Aller chercher mon doudou, ma collation, mes devoirs, si j'ai prévenu l'accueillante.
- ✓ Prendre un jeu ou un livre, si j'ai rangé le précédent.
- ✓ Faire mes devoirs (dans le calme).
- ✓ Me reposer.
- ✓ Dessiner (dans le calme).
- ✓ Lire une histoire seul(e) ou à un plus petit.
- ✓ .....
- ✓ .....
- ✓ .....

Signature ou dessin de l'enfant :





## PETITS RAPPELS A L'ATTENTION DES PARENTS...

- ✓ Merci d'**entrer dans l'accueil** pour me déposer ou venir me rechercher (sauf contre-indication sanitaire), le personnel d'accueil sera toujours ravi de vous dire bonjour.
- ✓ Merci de **ne pas vous attarder inutilement** à l'accueil lorsque vous venez me déposer ou me rechercher.
- ✓ Merci de **prévenir l'accueillant(e) de tout retard ou changement de personne qui viendrait me rechercher** en appelant le 0492/18.10.81 ou le 063/44.01.85 (heures de bureau).
- ✓ Merci de **respecter les horaires d'accueil (14h-18h). En cas de prolongation de l'accueil pour votre enfant en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, un surcoût peut vous être facturé.**
- ✓ Merci de **fournir**, si possible, **une gourde et une collation saine** à votre enfant pour le mercredi après-midi.
- ✓ Pour les parents de maternelle, merci de **fournir des langes** en suffisance (et éventuellement des vêtements de rechange) à l'accueillante, si nécessaire.

**Signature du responsable :**

# Planning 2023-2024



Nom et prénom de l'enfant : .....

Classe : .....

Ecole : .....

- *Ce planning est pour vous, mais si vous connaissez déjà les dates de fréquentation de votre enfant, vous pouvez en transmettre une copie aux accueillantes le premier mercredi.*
- *Une inscription de deux mois est nécessaire via le formulaire en ligne sur le site de la ville de Virton ([www.virton.be](http://www.virton.be)).*
- ***Aucune inscription ne sera acceptée le mardi, de la semaine précédente, au-delà de 10h, mais il vous est toujours possible de venir déposer vous-même votre enfant à l'accueil à partir de 14 heures, sans inscription préalable.***

SEPTEMBRE 2023	OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DECEMBRE 2023
Me 06/09 <input type="checkbox"/>	Me 04/10 <input type="checkbox"/>	Me 08/11 <input type="checkbox"/>	Me 06/12 <input type="checkbox"/>
Me 13/09 <input type="checkbox"/>	Me 11/10 <input type="checkbox"/>	Me 15/11 <input type="checkbox"/>	Me 13/12 <input type="checkbox"/>
Me 20/09 <input type="checkbox"/>	Me 18/10 <input type="checkbox"/>	Me 22/11 <input type="checkbox"/>	Me 20/12 <input type="checkbox"/>
		Me 29/11 <input type="checkbox"/>	

JANVIER 2024	FEVRIER 2024	MARS 2024
Me 10/01 <input type="checkbox"/>	Me 07/02 <input type="checkbox"/>	Me 13/03 <input type="checkbox"/>
Me 17/01 <input type="checkbox"/>	Me 14/02 <input type="checkbox"/>	Me 20/03 <input type="checkbox"/>
Me 24/01 <input type="checkbox"/>	Me 21/02 <input type="checkbox"/>	Me 27/03 <input type="checkbox"/>
Me 31/01 <input type="checkbox"/>		

AVRIL 2024	MAI 2024	JUIN 2024
Me 03/04 <input type="checkbox"/>	Me 15/05 <input type="checkbox"/>	Me 05/06 <input type="checkbox"/>
Me 10/04 <input type="checkbox"/>	Me 22/05 <input type="checkbox"/>	Me 12/06 <input type="checkbox"/>
Me 17/04 <input type="checkbox"/>	Me 29/05 <input type="checkbox"/>	Me 19/06 <input type="checkbox"/>
Me 24/04 <input type="checkbox"/>		Me 26/06 <input type="checkbox"/>